

Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales
et de la culture

Appel du 1^{er} mai 2018

Égalité salariale – Point final

Mardi 1^{er} mai 2018, 17h30
Place du Scex, 1950 Sion

Monsieur Alain Berset, Président de la
Confédération,

Monsieur Mathias Reynard, Conseiller national
et Président de l'Union syndicale valaisanne,

Chers et chères camarades,

Le thème d'actualité de ce 1er mai, de même que pour le Conseil d'Etat valaisan, est l'égalité salariale.

En effet, le 21 juin 2017, le Conseil d'Etat a décidé de signer la Charte pour «l'égalité salariale dans le secteur public». A ce jour, 13 cantons, 29 communes et la Confédération ont signé cette charte. Notre canton veut aussi montrer l'exemple en matière de promotion de l'égalité entre les sexes.

Le 18 avril 2018, le Conseil d'Etat a également décidé de la mise en œuvre concrète de la Charte.

Les entreprises et institutions, qui sont soumises aux marchés publics, doivent à l'avenir garantir leur politique d'égalité salariale. Elles s'engagent ainsi momentanément dans un processus d'autorégulation. En outre, le respect de l'égalité salariale au sein de l'Administration cantonale fait l'objet d'un contrôle régulier.

Les disparités salariales entre hommes et femmes sont inacceptables. L'égalité salariale est une condition préalable pour l'égalité des chances de la femme. Cette discrimination existante a des répercussions non seulement sur les pertes de salaire des femmes, mais aussi au niveau de la famille, des assurances sociales et des rentes.

Cependant, l'égalité des chances ne doit pas s'appliquer seulement au niveau financier, mais également à la formation, à la profession, ainsi qu'à la vie privée et publique.

Ma vision d'une société égalitaire signifie que les hommes et les femmes peuvent assumer des responsabilités dans tous les domaines :

- ils sont capables d'occuper de la même façon des postes à responsabilités;
- la répartition des responsabilités parentales est partagée de façon égale;
- le choix de la profession n'est pas spécifique au genre;
- de même que les professions dans les secteurs à bas revenus doivent être revalorisées.

Le 1er mai de ce jour apporte une contribution importante

- à la poursuite des débats urgents et nécessaires en vue d'exiger l'égalité salariale,
- à l'assouplissement du rôle actuel des genres,
- et au renforcement de la présence des femmes en politique, dans l'économie et la vie publique.

Un grand merci à toutes et tous, femmes et hommes, qui travaillez et contribuez quotidiennement à rendre cette égalité un peu plus concrète.

Pour un avenir pour toutes et tous plus social, plus juste.